

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

-----  
COMITE DE DIRECTION  
-----

51-ème SEANCE  
-----

PROCES - VERBAL

Samedi 2 mai à 14 heures 30'

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la Présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN.

PRESENTS:

MM. V. VAN STRAELEN,	Président
J. CLAESSENS	Délégué de Monsieur le Ministre des Colonies.
W. ROBYNS	
A. SCHOEP	
H. SCHOUTEDEN	Membres
J.-P. HARROY	Secrétaire du Comité.

EXCUSES:

MM. R. BOUILLENNE	
J. WILLEMS	Membres.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le Procès-Verbal de la 50-ème séance, du 2 avril 1936, est approuvé à l'unanimité.

DECISION 321.

XIVe ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Le Comité décide de soumettre à la Commission Administrative, en dehors des points prévus à la décision 319, les questions suivantes:

Création d'un Parc National au Katanga.  
Modifications au décret constitutif  
Programme de la Mission du Lieutenant - Colonel H. HACKARS.

DECISION 322.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.

A la suite d'un dernier échange de correspondance avec le Département des Colonies, le Comité décide de proposer à l'agrément de la Commission le texte de règlement qui a été annexé à l'Ordre du Jour de la séance du 9 mai 1936, en y apportant les deux modifications suivantes:

1) le titre "REGLEMENT ORGANIQUE" sera remplacé par "REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR".

2) à l'article 19, 1er alinéa (bas de la page 7) le maximum de cautionnement, qui était de 5.000 francs au projet antérieur, sera porté à 25.000 francs (vingt-cinq mille), par personne.

DECISION 323.

MODIFICATIONS AU DECRET CONSTITUTIF.

Le Comité reçoit connaissance d'une lettre de Monsieur le Ministre des Colonies, marquant accord sur les propositions formulées par l'institution à la suite de la décision 277 (47-me séance, 25 janvier 1936).

Monsieur le Ministre a résolu le problème de la délégation, aux conservateurs et gardes, de certaines attributions du Pouvoir Exécutif en rendant le texte du décret muet à cet égard et en chargeant Monsieur le Gouverneur Général de prendre les mesures nécessaires.

Pour faciliter dans ce domaine la collaboration de l'Administration, le Comité émet le vœu de voir les Conservateurs, dans la mesure des possibilités, communiquer aux autorités territoriales les noms, photographies et empreintes digitales des gardes de l'institution.

Le Comité décide de soumettre ces propositions à la Commission.

DECISION 324.

NOMINATION D'UN CONSERVATEUR.

Faisant suite à ses décisions n° 299, 300 et 301, le Comité désigne Monsieur le Commissaire de District Honoraire Henri M. HACKARS en qualité de conservateur de l'institution.

Le Comité décide d'allouer à Monsieur le Lieutenant-Colonel HACKARS pour toute la durée de son séjour à la Colonie au service de l'institution, un traitement calculé sur la base de 70.000 francs annuels.

Monsieur HACKARS entrera en fonctions le 1er juin 1936 et quittera Bruxelles en avion le 5 juin 1936.

DECISION 325.

ENQUETES DE DELIMITATION A FARADJE. ORGANISATION DES SECTEURS SEMLIKI-RUWENZORI: PREVISIONS BUDGETAIRES.

A. Voyage à Faradje et traitement du Lieutenant-Colonel H. HACKARS.

Au bilan du 31 décembre 1935 figure un poste de réserve de cinquante mille francs, intitulé : Prévisions pour frais de voyage Lieutenant-Colonel HACKARS.

Aux prévisions budgétaires pour 1936 a été inséré un montant de vingt mille francs sous rubrique: Frais voyage du personnel.

Sous réserve d'approbation de ces deux documents par Monsieur le Ministre des Colonies et par la Commission Administrative, le Comité adopte le programme financier suivant:

Réserve sur bilan 31 décembre 1935	50.000,- Frs
Voyage du personnel	20.000
	-----
	70.000
	=====

Voyage en avion Bruxelles-Juba	15.000,--
Bagages ( 9 malles ) Bruxelles - Faradje	3.000,--
Bagages ( 6 malles ) Bruxelles - Beni	3.000,--
Voyage en auto Juba-Faradje	1.000,--
Logement à Faradje	1.000,--
Portage à Faradje	1.500,--
Frais divers à Faradje	500,--
Voyage Faradje- Irumu	2.000,--
Bagages Faradje - Irumu	700,--
Réserve pour imprévu	1.466,65
Sept mois d'appointements Colonel H. HACKARS	40.833,35
	-----
	70.000,--
	=====

B. ORGANISATION DES SECTEURS SEMLIKI - RUWENZORI

Le Comité décide de répartir de la manière suivante les postes des prévisions budgétaires 1936 communs aux stations de Rutshuru et de Mutwanga:

N°du poste	Libellé	Total prévu	Mutwanga	Rutshuru
2.	Mobilier d'Afrique	12.000	10.000	2.000
3.	Constructions	40.000	32.000	8.000
13.	a) gardes	70.000	40.000	30.000
	b) travailleurs	60.000	35.000	25.000
	c) transports	60.000	25.000	35.000
	=====	=====	=====	=====

Aux postes "Gardes" et "Travailleurs" de Mutwanga, visiblement forcés, le Comité se réserve de prélever les montants nécessaires pour la construction immédiate d'une piste carrossable reliant Kasindi au Lac Edouard.

RAPPORT DE MARS 1936, EMANANT DU CONSERVATEUR DE RUTSHURU.

Le Comité reçoit connaissance de divers passages du rapport du mois de mars 1936 adressé à l'institution par le conservateur de Rutshuru.

A la suite de cette communication:

DECISION 326.

Les Membres du Comité décident de se faire adresser chaque mois une copie du rapport du conservateur de Rutshuru.

DECISION 327.

Le Comité décide de charger Monsieur le Lieutenant-Colonel R. HOIER de rassembler toute documentation susceptible de l'éclairer sur la question des feux de brousse ou de forêt allumés par la foudre.

DECISION 328.

Le Comité décide de charger Messieurs les Lieutenants-Colonels H. HACKARS et R. HOIER d'étudier conjointement sur place les moyens d'assurer une plus grande stabilité du personnel noir de l'institution.

DECISION 329.

Le Comité décide de classer sans suite la plainte déposée à charge de Monsieur l'Administrateur - Assistant COLLINET accusé d'avoir, par ignorance des dispositions du décret du 12 novembre 1935, poursuivi des éléphants sur la route Beni-Katwe.

DECISION 330.

RAPPORT DU REVEREND PERE SCHUMACHER.

Le Comité reçoit connaissance d'une lettre du Révérend Père SCHUMACHER qui annonce son arrivée à Bruxelles pour la fin de l'année 1936.

Le Comité exprime le vœu de pouvoir alors commencer sans tarder la publication du travail sur les Pygmées du Congo Oriental pour lequel un subside a été consenti en 1933 par l'institution.

DECISION 331.

RAPPORT DE MONSIEUR LEON LIPPENS.

Le Comité reçoit connaissance d'un rapport de Monsieur Léon LIPPENS, relatif à son activité au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1935 au 1<sup>er</sup> avril 1936.

Le Comité entend ensuite l'avis de Monsieur le Docteur H. SCHOUTEDEN, rapporteur.

Le Comité décide de soumettre, selon l'usage, ce document à un deuxième rapporteur et désigne à cet effet Monsieur le Professeur P. GERARD, Membre de la Commission.

Il exprime ensuite le voeu de voir Monsieur Léon LIPPENS consacrer, avant son retour en Europe, quelques semaines à une deuxième étude ornithologique du Parc National de la Kagera.

DECISION 332.

CREATION D'UN SERVICE DE CHASSE A LA COLONIE.

Le Comité reçoit connaissance d'une dépêche de Monsieur le Ministre des Colonies signalant que la création d'un service de la Chasse, analogue à celui de certaines colonies britanniques, est à l'étude au Département.

Le Comité apprend également la constitution d'une Commission Permanente de la Chasse dont le premier objet sera l'élaboration d'une législation appropriée aux contingences de notre Colonie mais inspirée de celles des possessions anglaises et françaises de l'Afrique Equatoriale.

Le Comité prend également connaissance d'une correspondance échangée entre Monsieur le Gouverneur Général et les services du Ministère des Colonies, relative aux déprédations commises dans les cultures par les éléphants.

Monsieur le Gouverneur Général envisage pour protéger ces cultures la réalisation par les indigènes, sous la conduite de leurs chefs ou de sous-officiers européens, d'un certain nombre de battues.

Monsieur le Professeur SCHOEP fait remarquer que pour connaître l'étendue du mal et y apporter un remède efficace qui ne nuirait pas inutilement à la conservation du cheptel éléphantin de la Colonie, il serait nécessaire de réunir quelques éléments statistiques relatifs à la situation géographique et à l'importance des dégâts commis. La création d'un Service de la Chasse viendrait donc opportunément permettre la mise au point de semblable documentation.

Le Président signale que le rythme de reproduction des éléphants ne permet pas d'envisager, en une région, des accroissements massifs du nombre de ces animaux autrement que par des phénomènes de migration dont il convient donc de rechercher la cause pour pouvoir les combattre utilement.

Le Comité examine ensuite les points de vue exprimés, par écrit, par Messieurs CLAESSENS, ROBYNS, RODHAIN, SCHOEP et SCHOUTEDEN.

Après un exposé du Président qui résume les divers aspects de la question, le Comité approuve à l'unanimité le projet de création d'un Service de la Chasse dans la Colonie.

Il refuse toutefois de couvrir de son approbation le programme de refoulement des éléphants proposé par Monsieur le Gouverneur Général, et ce tant que la question n'aura pu être étudiée systématiquement par un organisme centralisateur de documentation.

DECISION 333.

PARC NATIONAL DE PARADJE.

Le Comité reçoit connaissance d'une dépêche de Monsieur le Ministre des Colonies proposant la création de ce Parc national sous le régime des territoires - annexes, avec établissement des interdictions prévues aux litté-  
ra a), b), c), d) et e) de l'article 7 du décret cons-  
titutif de l'Institut.

Les interdictions visées aux litté-  
ra c) et e) de cet article seraient levées à l'égard de la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto, afin de lui permettre de réali-  
ser sans entrave les prospections géophysiques qu'elle peut encore effectuer dans la région.

Ces prospections terminées, la création d'une réserve intégrale serait assurée, en excluant les concessions minières que cette Société aurait pu se faire attribuer.

Compte tenu des circonstances, le Comité décide d'accep-  
ter cette proposition.

DECISION 334.

PARC NATIONAL DU KATANGA.

Le Comité reçoit connaissance d'un nouveau document émanant du Comité Spécial du Katanga et proposant la création d'un Parc National sous réserve des restric-  
tions déjà envisagées précédemment (décision 308,  
49-ème séance, 21 mars 1936).

Le Comité décide de soumettre la question à la Commission.

DECISION 335.

SURVEILLANCE DANS LES TERRITOIRES-ANNEXES.

Le Comité reçoit connaissance d'une note rédigée par le Lieutenant - Colonel H. HACKARS et constituant le complément d'enquête prévu par la décision 315, 50-ème séance, 2 avril 1936.

Le Comité décide de supprimer les trois secteurs de surveillance du territoire - annexe du Parc National de la Kagera.

RELATION ENTRE LE SERVICE VETERINAIRE ET L'INSTITUTION.

Le Comité reçoit connaissance d'une dépêche de Monsieur le Ministre des Colonies qui cherche à réserver une suite favorable au voeu exprimé par l'Institut: Décision 320, 50-ème séance, 2 avril 1936.

La séance est levée à  
17 heures 20'.

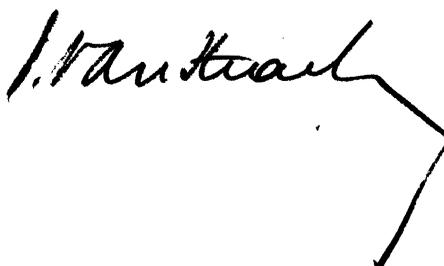
-----

LE SECRETAIRE DU COMITÉ  
LE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRESIDENT



V. VAN STRAELEN